



Le Chemin vers Noël

mercredi 8 novembre 2017

Un projet de crèche et de calendrier de l'Avent a été lancé par les 7 diocèses de la province de Reims...

1. Le Chemin vers Noël, qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet de l'Église catholique des 7 diocèses de la province de Reims, qui souhaite redire le vrai sens de Noël et la bonne nouvelle de la famille. Le projet est relayé au grand public par les paroisses, les écoles catholiques, les services de catéchèse.

2. A qui s'adresse-t-il ?

Le projet s'adresse à toutes les familles, qu'elles soient pratiquantes, sur le seuil, ou éloignées de l'Église.

3. De quelle façon rejoint-il les familles ?

Il met à leur disposition des moyens pédagogiques modernes et de qualité pour favoriser le partage en famille, proposer des histoires à lire à ses enfants (le calendrier de l'avent) et une crèche à installer.

4. Combien de temps ça dure ?

« Le Chemin vers Noël » commence le 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent. Il se termine à Noël, le 25 décembre.

5. Qu'est-ce qu'on trouve dans le calendrier de l'Avent ?

Il y a une nouvelle histoire par jour. À chaque histoire un univers et un personnage central différents, avec une morale qui permet de saisir le sens de Noël. Les 24 histoires sont l'occasion de temps privilégiés entre parents et enfants. Les histoires des quatre dimanches se suivent et sont un peu différentes, en ce sens qu'elles mettent en scène une famille qui se prépare à Noël.

6. Comment y accède-t-on ?

Le calendrier de l'Avent est accessible sur un site web : lecheminversnoel.fr

C'est totalement libre et gratuit, après s'être enregistré. On peut le lire sur ordinateur, tablette ou smartphone.

7. Comment se présente une crèche ?

C'est une crèche pop-up, c'est-à-dire une crèche en carton plié qui se déploie en 3D à l'ouverture. Elle est accompagnée de figurines représentant les héros des histoires, des documents expliquant la campagne et

le calendrier de l'Avent.

8. Combien ça coûte ?

Les crèches sont distribuées gratuitement. Elles sont aussi accompagnées de bulletins [d'appel aux dons](#) en soutien du projet.

9. Où puis-je m'en procurer une ?

Les crèches sont disponibles dans [les paroisses](#), les écoles, les services de catéchèse, les aumôneries, etc.

10. Combien de crèches je peux me procurer ?

Une par famille.

P.-S.

www.lecheminversnoel.fr